



Sud-Solidaires CEBPL
Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
319 route de Vannes 44800 ST HERBLAIN
02.72 20 34 87 - sud.cebpl@orange.fr
www.sudbpce.com  Sud BPCE  SUDBPCE

Union
syndicale
Solidaires

Attention à l'entrepreneuriat-virus !

Au moment même où la justice condamne la société Deliveroo pour travail dissimulé et requalifie ses contrats de prestations en contrat de travail, où la mobilisation sociale est à son comble, excédée par la précarisation croissante et les attaques inédites du pacte social, en CEBPL le maillage de agences BPCE s'étiole (-43 PDV) et les trop nombreux départs de nos collègues interpellent quant à une possible requalification en plan social déguisé...



Notre Précieux, El Présidente Pinault, fait ouvertement le choix d'introduire très officiellement la CEBPL dans la cour des négriers. Uber, Deliveroo, Amazon...L'Écureuil breton-ligérien, dépassé et menacé par les fintech, craint pour sa rente et emboîte le pas des grands exploiters de ce Monde. Après avoir chassé les clients des agences, il chasse à présent les salariés de l'emploi. Voilà un bien curieux modèle économique qui pousse la logique rentière à son paroxysme, dans un contexte de réglementation bancaire et de Code du travail qui lui sont très favorables. Au prétexte d'innovation, de vivre avec son temps, de gagner en agilité, la Banque se déleste peu à peu de ses actifs matériels, immatériels et ...humains, voyant là son salut, avec à la clef la casse de l'emploi et davantage de précarisation des travailleurs. Applaudissements pour la Banque mutualiste !!

En février 2018, une proposition de Loi présentée à l'Assemblée Nationale visait à inscrire plusieurs pathologies psychiques « relevant de l'épuisement professionnel », telles que la dépression, l'anxiété généralisée, le stress post-traumatique, au tableau des maladies professionnelles. Ces sont les conditions de travail de la Caisse d'Épargne qui sont citées pour illustrer ces ravages. La même année en juin 2018, à la suite d'innombrables alertes des représentants du personnel, la CEBPL fait l'objet d'un rapport d'expertise par le Cabinet Impact Études qui pointe ses nombreux manquements en matière de santé au travail. Il y est notamment fait mention de l'influence de méthodes managériales déstabilisantes, de l'infantilisation et de la souffrance des travailleurs. L'Inspection du travail en 2011, puis à nouveau en 2014, écrivait à la CEBPL pour lui rappeler ses obligations de résultats en matière de santé au travail.

Les moyens mis pour œuvre à la préservation de la santé et des conditions de travail décentes s'amenuisent d'année en année. Notre patronat, aidé de ses amis du Gouvernement, n'a de cesse de détricoter le Code de Travail et d'attaquer les organisations syndicales. Dans le même temps, le Lean management et les méthodes Agile (organisation du travail issues du taylorisme), déployées depuis plusieurs années dans notre processus productif, rendent de plus en plus crédible le parallèle avec France Telecom. <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/09/LINHART/60399>



Sud-Solidaires CEBPL
Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
319 route de Vannes 44800 ST HERBLAIN
02.72 20 34 87 - sud.cebpl@orange.fr
www.sudbpce.com  Sud BPCE  SUDBPCE

Union
syndicale
Solidaires

Pour se soustraire à ses obligations d'employeur, esquiver les fâcheux rappels à l'ordre de l'Inspection du travail et ignorer les révélations publiques compromettantes, la CEBPL a trouvé une dernière parade : **vous acculer à démissionner et vous proposer de vous exploiter vous-mêmes en devenant « Banquier Entrepreneur »**. Son intérêt ?

- Instaurer une compétition ininterrompue entre ces « indépendants » contraints et rétablir indirectement le benchmark pourtant reconnu pour porter atteinte à la dignité des salariés par leur dévalorisation permanente. Au cœur des risques psycho sociaux, ce procédé a conduit par le passé à la condamnation d'une Caisse d'Épargne au Tribunal <https://www.juritravail.com/Actualite/connaitre-vos-obligations-en-matiere-de-sante/Id/18342> ;
- Potentialiser les troubles physiques et mentaux, troubles anxio-dépressifs, accidents cardio-vasculaires, troubles musculo-squelettiques, tandis que la CEBPL, qui n'aura plus la qualité d'employeur, s'exonèrera allègrement de ses obligations en matière de santé au travail ;
- Instaurer un sentiment d'instabilité et de précarité lié aux aléas économiques et au fait qu'il n'y a aucune possibilité de se situer dans l'atteinte d'objectifs puisque le résultat de chacun est conditionné par celui des concurrents. Vos anciens collègues deviennent vos adversaires ;
- Développer une culpabilisation permanente du fait de la responsabilité de chacun dans l'atteinte de son résultat ;
- Potentialiser le risque éthique en privilégiant la vente au détriment du conseil du client ;
- Inciter pernicieusement à passer outre la réglementation bancaire pour faire du chiffre ;
- Contourner effrontément de Code du travail, les Instances Représentatives du Personnel et faire l'économie des cotisations patronales qui se chiffrent en millions d'euros qui iront tout droit dans la poche de Pinault ...

La CEBPL cherche à réaliser toujours davantage d'économies sur votre dos, à vous rendre toujours plus flexibles, corvéables à volonté. Mais ne doutez pas qu'à la prochaine crise financière, ces barbouzes de la finance vous demanderont de mettre au pot commun.

Les collègues dont les emplois seront supprimés dans les prochains mois en CEBPL, soit un quart d'entre nous (650) auront le choix entre Pôle Emploi - qui a revu drastiquement ses conditions d'indemnisation - et le précarité du « Banquier entrepreneur ». Bienvenu dans le monde du working-poor...sans même plus - peut-être - l'eldorado de la retraite.

Ce monde dégueulasse, c'est votre employeur, le Groupe BPCE, qui le construit.

Un mot de vous et tout s'arrête : dites STOP